

Pour diffusion immédiate

## BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX En équilibre vers l'avenir !

**Rimouski, le 13 juin 2023** – À l'occasion de ce 20<sup>e</sup> bilan annuel et du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse, qui sont aussi directeurs provinciaux en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail, l'intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever, plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ/DP vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis. Mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

### Histoires d'adolescents contrevenants

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présentent cinq histoires d'adolescent, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel, et K.

Pour lire ces histoires ainsi que plusieurs témoignages des acteurs sociaux et judiciaires : <http://bilans-dpj-dp.ca/>

Cette année **8 554 adolescents** ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec, ce qui constitue une **hausse de 14,5%** par rapport à l'an dernier. Au Bas-St-Laurent, 226 adolescents ont reçu des services, soit une augmentation de 13%.

À l'application de la loi sur la protection de la jeunesse, les DPJ ont enregistré **une faible hausse de signalements traités de 2,5 % et une baisse de signalements retenus de 2 %**.

Le Bas-St-Laurent a connu quant à lui une augmentation de 13.5% des signalements traités. Les signalements retenus concernent surtout la négligence et l'abus physique.

Au Québec, le nombre d'enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la Jeunesse a augmenté de moins de 1%. **Au Bas-St-Laurent, c'est 1 110 enfants qui ont bénéficié d'un suivi en protection de la jeunesse. Un enfant sur deux est suivi pour des motifs de négligence et de risque sérieux, alors qu'un enfant sur 5 c'est pour des motifs de mauvais traitements psychologique.**

Source : Gilles Turmel  
Conseiller aux relations médias  
Présidence-direction générale  
CISSS du Bas-Saint-Laurent  
418 318-4751